



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

passport

Question écrite n° 90388

Texte de la question

M. Thierry Mariani attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la nécessité pour certains Français d'obtenir un deuxième passeport. En effet, en principe, il n'est pas possible de détenir plusieurs passeports français. Toutefois, un second passeport peut exceptionnellement être délivré dans certaines conditions. Ainsi, nos compatriotes notamment dans les milieux économiques peuvent se voir pénaliser en cas de perte ou de vol de leur passeport ou de demande de visa. Aussi il se demande pourquoi à l'instar de nos voisins allemands ou anglais, l'administration ne pourrait pas leur permettre de disposer à leur guise de deux passeports afin, par exemple, de faciliter les déplacements économiques. Ainsi, il souhaiterait savoir si le Gouvernement entend procéder à une simplification des démarches administratives en permettant l'obtention d'un passeport français supplémentaire.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Français établis hors de France (11^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90388

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [20 octobre 2015](#), page 7820

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)